



UVIGNAC BUREAU DU COURRIER

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:

17 DEC. 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 106

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
M. PAUL en faveur de M. TALBOT
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET
Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES RESEAUX, ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS DE DIVERS LOTISSEMENTS

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que suite à l'enquête publique, décidée après délibération du Conseil municipal le 19 septembre 2008 (N°80), ouverte par arrêté municipal (N° 300) en date du 9 octobre 2008, Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport en date du 17 novembre 2008, à l'intégration des dits lotissements ci-dessous énumérés.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal, d'intégrer dans le domaine public Communal les voies, réseaux, espaces verts et équipements des lotissements suivants :

- Les Jardins du Perret
- L'Etoile du Berger
- Les Hameaux de la Colline I et II
- Les Bleuets
- Les Coquelicots, Diapasons, Portes de Fontcaude
- Les Amélys
- La Colline du Couchant, Le Promontoire, Le Haut du Golf, Les Hauts du Golf

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 DEC. 2008
et publication
le 17 DEC. 2008

